

# BULLETIN MENSUEL

DE LA

# SOCIÉTÉ LINNÉENNE DE LYON

FONDÉE EN 1822

ET DES

SOCIÉTÉS BOTANIQUE DE LYON, D'ANTHROPOLOGIE ET DE BIOLOGIE DE LYON  
RÉUNIES

Secrétaire général : M. P. Nicod, 122, rue St-Georges; Trésorier : M. F. RAVINET, \*, 11, rue Franklin

SIÈGE SOCIAL A LYON : 33, rue Bossuet (Immeuble Municipal)

ABONNEMENT ANNUEL	{	France et Colonies Françaises . . . . .	10 francs
		Etranger . . . . .	15 —

2.712 Membres

MULTA PAUCIS

Chèques postaux c/c Lyon, 101-98

## PARTIE ADMINISTRATIVE

### Admissions.

Ont été admis à la séance du 12 janvier :

MM. Couprie, Card, Grandjean, M<sup>lle</sup> Lafay, M. Seguinot.

### ORDRE DU JOUR

DE LA

Séance générale du Mardi 9 Février 1932, à 20 h. 30

1<sup>o</sup> Vote sur l'admission de :

M. Paimblant et de M. Vichet (Georges de), 5, rue Nicolas-Thorier, Vienne (Isère), *Orthoptères*, parrains MM. Falcoz et Bonnamour. — M<sup>lle</sup> Bonnamour (Gabrielle), étudiante, 49, avenue de Saxe, Lyon, *Botanique*, parrains MM. Tronchet et Bonnamour.

2<sup>o</sup> Présentation de :

Library Catholic University of America, Washington D. C. (U. S. A.), par MM. Ravinet et Nicod. — M<sup>lle</sup> Rannaud, 16, avenue des Vallées, Thonon (Haute-Savoie). — M<sup>me</sup> Chavanne, 22, rue Ferdinand-Dubouloz, Thonon (Haute-Savoie), par MM. Riel et Nicod.

3<sup>o</sup> M. G. BIDAULT DE L'ISLE. — Observations faites à l'Observatoire de l'Isle-sur-Serein (Yonne), pour l'automne 1931. Résumé de l'année météorologique.

4<sup>o</sup> Compte rendu de la gestion du Trésorier.

(14 avril 1929), nous disait : « Un exemple d'intoxication par l'oxyde de carbone est celui de ces quatre fantassins jouant aux cartes dans un abri et surpris par la déflagration d'un obus à retardement. Ils furent tués avec une telle rapidité que nous avons retrouvé leurs cadavres, dans la position classique, calme et attentionnée des joueurs de manille attendant le moment propice de couper un manillon. »

*La neutralisation* comprend :

1° *La protection collective*. — Elle exerce son action sur le terrain, les abris, les locaux, par neutralisation des gaz avec des solutions polyvalentes, en arrosant, pulvérisant, etc.

2° *La Protection individuelle*. — Par le masque.

Le 25 avril 1915, le Ministre de la Guerre commandait des tampons imprégnés d'une solution glycerinée d'hyposulfite et carbonate de soude. Puis des lunettes pour la protection des yeux.

Le 28 juillet 1915. — A l'apparition du bromure de benzyle, et sur la proposition de M. le professeur LEBEAU, on emploie, pour les tampons, un mélange d'huile de ricin et ricinate de soude. Au tampon, succéda la cagoule ricinée et le masque T. N. (de M. TAMBUTÉ). Ensuite vint le masque M<sup>2</sup>, mis au point par M. GRAVEREAU.

En novembre 1917, M. le professeur LEBEAU fit adopter l'A. R. S. (appareil respiratoire spécial). Dans son numéro du 19 février 1927, le journal *La Nature* décrit un masque à circuit fermé, qui transforme adroitement l'A. R. S., ce dernier étant insuffisant pour les arsines.

Tous ces masques ne protègent pas contre l'oxyde de carbone. Pour ce gaz il y avait des appareils d'isolement : le Draeger, le Fenzy, pour permettre à l'homme qui en est porteur de s'alimenter en oxygène sans rien emprunter au milieu extérieur.

Au moment de l'Armistice, on avait trouvé le masque D Z, susceptible d'absorber l'oxyde de carbone.

Pouvait-on, par un traité, interdire la fabrication des gaz asphyxiants ?

A cette question, M. Charles NORDMANN répondait dans la *Revue des Deux Mondes* (15 janvier 1922) : « L'article 171, du Traité de Versailles dit : « L'emploi des gaz asphyxiants, toxiques ou similaires, ainsi que tous liquides, matières ou procédés analogues étant prohibés, la fabrication et l'importation en sont rigoureusement interdites en Allemagne. » A la Conférence de Washington, après avis donné par des chimistes éminents, parmi lesquels, pour la France le professeur MOUREU, le professeur MAYER pour l'Angleterre, les diplomates adoptèrent cette conclusion : que les prescriptions de l'article 171 étaient inopérantes.

En effet, on sait que les gaz asphyxiants peuvent être fabriqués rapidement en partant des matières premières courantes (chlore, arsenic) employées dans l'industrie et avec les appareils en usage dans les usines de produits chimiques. Il est, d'autre part, impossible de songer à faire un choix entre les matières premières qui permettront de fabriquer leurs produits interdits par l'article 171 et celles qui serviront à faire des médicaments ou des matières colorantes.

GOUTALAND.

## II. L'Atlantide. Etudes récentes

Par M. COMBET

Depuis l'apparition du livre de Pierre BENOÎT, *l'Atlantide*, les regards se portent avec une attention accrue vers les problèmes de toute sorte que pose la disparition soudaine du pays des Atlantes.

Après celle de BUTAVAND, des études récentes, publiées par MM. BORCHARDT, professeur à l'Université de Munich ; PASSARGE, professeur à l'Université de Hambourg ; HERRMANN, professeur à l'Université de Berlin, s'accordent pour placer l'Atlantide au sud de la Tunisie.

M. SOLIGNAC, savant géologue, qui a étudié, en même temps que la géologie, la topographie de la même région, montre que le problème n'est pas encore résolu.

On trouvera dans la *Revue Tunisienne*, publiée par l'Institut de Carthage (Tunis, imprimerie Oloccio, nouvelle série, n° 6, 1931), toute la documentation qui se rapporte au sujet.

D'autre part, la Conférence du D<sup>r</sup> LEBLANC, doyen de la Faculté de Médecine d'Alger, parue dans les *Comptes rendus de l'Association pour l'Avancement des Sciences*, sous le titre « Le Hoggar », 16 avril 1930, rend compte des résultats obtenus par la mission organisée par le gouverneur général BORDES, pendant le séjour de plusieurs mois de cette mission au pays d'Antinea.

## SECTION MYCOLOGIQUE

Séance du 21 Décembre 1931

### Sur un cas d'empoisonnement dû à l'« *Inocybe Patouillardii* » Bres.

Par M. Fernand MOREAU

La toxicologie des *Inocybes* a donné lieu à des opinions contradictoires : c'est que la détermination de ces champignons est difficile ; des espèces différentes ayant été souvent confondues les unes avec les autres, on s'explique que des doutes s'élèvent sur leur comestibilité. Le très important ouvrage que R. HEIM vient de consacrer à ce genre difficile permettra à l'avenir de mieux préciser les espèces responsables des empoisonnements et de déterminer plus exactement la comestibilité de ses nombreux représentants. C'est ce que nous nous proposons de faire ici pour un *Inocybe* qui a provoqué, en juin 1931, dans les environs de Clermont, un empoisonnement sur lequel nous avons pu obtenir des renseignements étendus.

L'espèce incriminée nous est communiquée par M. FOURTON, pharmacien, à Clermont-Ferrand ; nous y reconnaissons un *Inocybe* du groupe *repanda* et nous en établissons la diagnose suivante :

Chapeau conique, puis étalé, mamelonné et flexueux, de 3 à 4 centimètres de diamètre, assez mince et pourtant ferme, sec, un peu enroulé au bord qui est fendillé dans la vicillesse, couvert de fibrilles rayonnantes souvent rouge-vermillon qui donnent au chapeau une teinte générale cinabre, parfois plus pâles, auquel cas le chapeau apparaît ocre pâle, sali de rose.

Pied plein, plus ou moins épais, de 2 à 5 centimètres de haut et de 6 à 12 millimètres de diamètre, court et trapu ou plus allongé et plus grêle, souvent courbé ou même flexueux, renflé à la base en un bulbe parfois marginé, au sommet pruineux, striolé, parfois blanc, dans les échantillons au chapeau pâle, plus souvent plus ou moins taché par places de rose ou de vermillon, parfois presque entièrement orné de ces couleurs. L'intensité de la coloration du pied va de pair avec celle du chapeau.

Lamelles serrées, émarginées, libres, olivacé pâle, puis ferrugineux, blanches sur l'arête, parfois tachées de rose par le froissement.

Chair blanche ou tachée de rose, ferme.